



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

**Badge attribué à:** [Jimmy Bouillon](#)

**Date de la demande:** 2021-06-10 19:52:22

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un climat de bienveillance, l'intervenant doit déclencher la démarche SEXTO s'il juge que l'intégrité de la personne est mise en danger. Dans un premier temps, il doit rencontrer la personne qui dépose la plainte afin de se faire un premier portrait de la situation avec l'aide du protocole SEXTO. Par la suite, l'intervenant rencontre et recueille les informations des autres personnes impliquées avant de référer ou non au service de police selon la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Bien s'appuyer sur le protocole SEXTO

Ne jamais être en contact avec les images.

Recueillir le maximum d'informations.

Collaboration importante avec les services policiers.

Protéger l'intégrité des jeunes.

Faire cesser rapidement la propagation d'images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?  
Éviter à tout prix de tomber dans le pièges d'aller valider l'information en consultant les images.